



Ecourtement du bail par création d'entreprise

Par **reninou**, le **05/12/2011** à **22:38**

Bonjour,

J'ai donné un préavis de 3 mois à mon agence immobilière. Je souhaiterais partir avant ces 3 mois. Une possibilité pour raccourcir ce délai est de trouver un emploi dans une autre ville.

Si je choisisais de créer mon entreprise (ce qui est un projet abouti et dont la finalisation n'est plus qu'une question de temps) et de m'implanter dans une autre ville, aurais je d'après vous le droit de partir au bout d'un moi (même si les 2 villes ne sont éloignés que de quelque kilomètres...)?

Cordialement.

Par **edith1034**, le **06/12/2011** à **07:34**

VOULOIR créer une entreprise plus vite que prévu pour pouvoir partir plus tôt d'un logement loué ne semble pas bien sérieux

le plus simple serait de trouver un autre locataire solvable

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbils.net/contratlocationvide.htm>

Par **cocotte1003**, le **06/12/2011** à **08:54**

Bonjour, le préavis d'un mois, c'est pour les salariés, cordialement